

XII. Pour avoir plus de liberté dans les Discours, et afin que les Argumens soient donnés *pro et contra*, des Comités de toute la Chambre ou spéciaux sont appointés (quelque fois pour des Bills, afin de faciliter et s'accorder sur de grandes Affaires); Des Comités de toute la Chambre siegent quelque fois dans la Chambre, mais alors l'Orateur ne s'asseoit pas dans la Chaise comme Orateur.

XIII. Si les Comités sont composés d'un petit nombre, ils s'assemblent communément dans une autre Chambre, ou dans la Grande Chambre des Comités, suivant qu'il plait aux Membres. Chaque Membre du Comité parle aux autres découvert, mais il peut rester assis, s'il le veut.

XIV. L'Entrevue du Conseil Législatif avec les Membres de la Chambre d'Assemblée, soit pour les Messages qu'elle envoie au Conseil Législatif, ou pour des conférences, lorsqu'ils y viennent, est comme suit: Après que les Membres sont prévenus par l'Huissier, que la Chambre d'Assemblée envoie un Message au Conseil Législatif, les Membres de la Chambre d'Assemblée attendent que l'affaire dont la Chambre s'occupe, soit finie. Et alors les Membres du Conseil étant assis, on fait appeler les Membres de la Chambre d'Assemblée qui se tiennent de bout en bas de l'appartement, alors l'Orateur, avec ceux qui le veulent, se leve et descend au milieu de la Barre; et le Chef des Membres de l'Assemblée au milieu, et les autres l'entourant, viennent à la Barre en faisant trois Saluts, et délivrent le Message à l'Orateur, qui, après l'avoir reçu, revient à sa première place, et les Messagers s'étant retirés, et les Membres ayant repris leur place, il fait rapport de ce Message à la Chambre qui aide sa mémoire, s'il se méprend dans quelque chose. Et après que les Membres ont décidé si l'affaire demande quelque Réponse, les Membres de l'Assemblée ou sont rappelés, et approchant à la Barre avec trois Saluts, comme devant, les Membres de la Chambre étant assis dans l'Ordre ci-dessus, l'Orateur, assis dans la Chaise, leur donne la réponse au Nom de la